

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 10 DEC. 2018

ID: 083-218300424-20181204-2018-124-DE

Pensez à verser

N° 2018/1390

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	2018	2019
STATIONNEMENT de VEHICULES				
Stationnement de taxis et auto-école	Par véhicule	MOIS	25,00	25,00
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	27,00	27,00
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	100,00	100,00
Camion restauration rapide (foodtruck)	Par véhicule	JOUR	50,00	50,00
MARCHES ET FOIRES				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,47	1,47
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	1,92	1,92
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,49	2,49
FETES FORAINES ANNUELLES				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m²	l'UNITE	JOUR	15,50	15,50
- de 50 à moins de 100 m²	l'UNITE	JOUR	27,00	27,00
- de 100 à moins de 200 m²	l'UNITE	JOUR	118,00	60,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,40	5,40
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	90,00	90,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	130,00	130,00
- avec chapiteau et ménagerie	l'UNITE	JOUR	210,00	210,00
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	770,00	770,00
- Avec ménagerie	l'UNITE	JOUR	900,00	900,00
DIVERS				
Marquises, auvents fixés au sol sans fermeture, parasols avec pied unique ou store banne et double banne sur pied, balustres ou jardinières posées au sol	Mètre carré	AN	24,25	24,25
Stores banne ou vélum (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	13,00	13,00
Etalages (y compris rôtissoires, présentoirs, distributeurs etc...)	Mètre carré avec forfait minimum 1 m²	AN	36,80	36,80
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles)		Jour	135,00	135,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires)		Jour	300,00	300,00
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	51,80	51,80

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

10 DEC. 2018

ID : 083-218300424-20181204-2018-124-DE

Berger
Levrault

N° 2018/1390

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	2018	2019
Terrasse ouverte	Mètre carré	AN	49,80	49,80
Terrasse ouverte (saison)	Mètre carré	MOIS	10,00	10,00
Terrasse semi-fermée	Mètre carré	AN	75,00	75,00
Terrasse fermée par bâche ou matériaux légers	Mètre carré	AN	86,50	86,50
Terrasse fermée hermétiquement	Mètre carré	AN	114,40	114,40
Extension de terrasse (exceptionnelles) hors Bravades et fête de la musique	Mètre carré	JOUR	2,00	2,00
CHANTIERS TEMPORAIRES				
Echafaudage, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers	Mètre carré	JOUR	1,25	1,25
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR	10,50	10,50
ENSEIGNES & PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun				
NB : tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m²				
a) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques & enseignes < 12 m²	Mètre carré	AN	15,50	15,70
b) enseignes (> 12 m² et < 50 m²)	Mètre carré	AN	31,00	31,40
c) enseignes (> 50 m²)	Mètre carré	AN	62,00	62,80
d) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques < = 50 m²	Mètre carré	AN	46,50	47,10
PUBLICITE				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (inférieur ou égal à 20 m²)	l'UNITE (20m²)	MOIS	580,00	580,00
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (par tranche de 10 m² supplémentaire)	l'UNITE (10m²)	MOIS	150,00	150,00
Chevalets publicitaires (limité à 1 m²)	Mètre carré	AN	36,80	36,80
AMENAGEMENTS PMR				
Rampes fixes	Mètre carré	AN	67,00	67,00
Rampes rétractables	Mètre carré	AN	46,00	46,00

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 083-218300424-20181204-2018_124-DE

10 DEC 2018 1390

	Tarif 2018	Tarif 2019
Tarification location structures sportives		
*stades / heure	20,00	20,00
*stades : majoration weekend & j. fériés	20%	20%
*gymnases / heure	20,00	20,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
Cotisations médiathèque (gratuité pour les - de 17 ans et les plus de 90 ans)		
* abonnement annuel cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	15,50	15,50
* abonnement annuel non cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	35,00	35,00
*caution demandée aux vacanciers	50,00	50,00
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60
* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
Accès internet à la bibliothèque		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	gratuite	gratuite
*non inscrits : l'heure	gratuite	gratuite
*impressions : la page	0,18	0,18
Salles municipales - location		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : forfait nettoyage après réception	83,00	83,00
- Autres : AG/Réunions	150,00	150,00
- Autres : Organisations salons, expositions	568,00	568,00
* Mairie annexe		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- AG/ Réunions (syndic, autres associations)	77,00	77,00
* Bastide Pisan - salle de réception		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations)	110,00	110,00
- expositions (la semaine)	200,00	200,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations)	77,00	77,00

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

10 DEC. 2018

ID : 083-218300424-20181204-2018-124-DE

Berger
Levrault

N° 2018/1390

	2018	2019
* EXPOSITIONS LA CHAPELLE		
- <u>Moyenne saison</u> : avril/mai/juin (1 semaine)		50,00
- <u>Moyenne saison</u> : avril/mai/juin (2 semaines)		90,00
- <u>Moyenne saison</u> : avril/mai/juin (mois)		150,00
- <u>Haute saison</u> : juillet/août/septembre (1 semaine)		80,00
- <u>Haute saison</u> : juillet/août/septembre (2 semaines)		150,00
- <u>Haute saison</u> : juillet/août/septembre (mois)		210,00
Tarif de délivrance des documents cadastraux		
* <u>extrait de matrice (par feuillet)</u>	2,00	2,00
* <u>extrait de plan A4</u>	3,00	3,00
* <u>extrait de plan A3</u>	3,00	3,00
Photocopies et Cédérom (tarifs maxima arrêté 01/10/2001)		
Photocopies A4	0,18	0,18
Photocopies A3	0,51	0,51
Fourniture et gravure de Cédérom	2,75	2,75
Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 10 août 2017) : application des tarifs maxima. Quelques exemples :		
1) mise en fourrière VP		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	15,20	15,20
*opérations d'enlèvement	117,50	117,50
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	7,60	7,60
*opérations d'enlèvement	45,70	45,70
3) frais de garde et expertises VP		
*garde journalière	6,23	6,23
*expertise	61,00	61,00
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*garde journalière	3,00	3,00
*expertise	30,50	30,50